

THIAVILLE/Meurthe, le 24.9.1971

ENTRE - NOUS

LES ACTIVITES DU CONSEIL.- Au cours des dernières réunions, les Conseillers ont étudié de nombreux problèmes et décidé:

- L'installation de 4 points lumineux supplémentaires (Bellevue - Rue de la Libération - Rue du Moulin - et Fagnoux).
- de hâter la réalisation de l'électrification du lotissement en demandant à l'autorité de tutelle l'autorisation de préfinancer les travaux, sous réserve de ne pas perdre le bénéfice des subventions au titre de l'alimentation en Energie Electrique des Ecartés.
- de demander au service de l'Equipement (Ponts et Chaussées) l'étude de l'amélioration du réseau d'égoûts existant et de l'aménagement de bordures de trottoirs à l'intérieur de l'agglomération;
- de désigner Messieurs Jean COLIN, Paul GEORGE et Paul THIRIET garants de la coupe affouagère (Parcelle I4).
- de faire installer un chauffe-eau dans la salle d'eau du logement Mairie (garde-champêtre) et de réparer les chéneaux du bâtiment.
- de louer le logement de fonction à Monsieur LEDRAPPIER Guy.
- d'allouer une subvention de 20 Francs pour l'érection d'un monument à COLOMBEY-les-deux-Eglises à la mémoire du Général DE GAULLE.
- de faire curer les fossés du Petit-Paris et du chemin rural de Grand-Rupt.

NOTA: Le curage desdits fossés devant être réalisé prochainement, les propriétaires de ponts d'accès à leur propriété (ponts constitués par des tuyaux placés à faible profondeur) sont priés de bien vouloir les relever, dès que possible.

DROITS DE PESEE.- A la demande de la Recette des Finances, le Conseil a été amené à fournir l'Arrêté constitutif des droits de pesée. A cette occasion, le Conseil a nommé le garde-champêtre régisseur des droits de pesées. La surveillance de la bascule publique, assurée depuis fort longtemps, avec beaucoup de compétence et de dévouement par Madame Veuve Charles POIREL, service pour lequel nous lui exprimons nos sentiments de reconnaissance et de remerciements, a donc été confié au garde-champêtre, sans rétribution spéciale, depuis le 1er Août dernier.

... / ...

EVALUATIONS FONCIERES DES PROPRIETES NON BATIES. - Le tableau des coefficients applicables aux valeurs locatives cadastrales résultant de la dernière révision générale dans la commune est affiché en mairie où toutes les personnes intéressées peuvent le consulter.

CULTE DU SOUVENIR. - M. et Mme Robinot ont fait don de 20 F destinés à l'achat de fleurs pour le monument aux morts. Merci pour cette générosité.

NOUVEAUX HABITANTS. - M. Pierre Didier, Mme et leurs 3 enfants (Marie-Cécile, Patrick et Edith) sont maintenant installés dans leur maison, rue de la Côte.

M. Gérard Delubriat et madame occupent un logement 41 rue de Fagnoux.

Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle résidence.

Mariages à THIAVILLE. - Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de 3 jeunes filles de Thiaville aux dates ci-après
- 9 octobre, Mademoiselle Christiane Cuny avec Monsieur Christian Sencini,
- 16 octobre, Mademoiselle Anne-Marie Fresse avec Monsieur Cano,
- 30 octobre, Mademoiselle Mircille Charton avec Monsieur Claude Dondolini.

A.B.

THIAVILLE - LACHAPELLE INFORMATIONS

RUCHE ENFANTINE. - Comme nous vous l'avons annoncé la ruche a fonctionné du 3 au 27 août. Une trentaine d'enfants y ont participé. Malgré notre inexpérience nous avons pu satisfaire aux obligations demandées par les différents organismes, subi leurs contrôles et comme nous l'a écrit la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports "Les enfants y étaient extrêmement détendus et passaient d'excellentes vacances". Ce résultat a pu être obtenu grâce à votre soutien, à la compréhension et à l'aide apportée par les municipalités des deux villages, à la gentillesse du docteur Cozette qui, bénévolement, a assuré la responsabilité du Sanitaire, à la Caisse D'Epargne de Saint-Dié pour son don généreux, aux monitrices pour leur dévouement et à la réalisation de la fête de fin de ruche. Nous remercions enfin toutes les personnes qui ont offert des lots et celles qui ont participé de près ou de loin à cette réalisation.

REALISATION NOUVELLE. - Soucieuse de vos intérêts, notre association a obtenu d'un certain nombre de commerçants de Raon, l'engagement de vous faire profiter de réductions (jusqu'à 10 %) sur présentation de votre carte. La liste de ces commerçants sera adressée prochainement à tous les adhérents.

Le Comité.